

# LE DÉPARTEMENT

PROPOSE UN NOUVEAU DISPOSITIF  
« ACCOMPAGNER POUR SE LOGER »

LOGEMENT - HABITAT

LE DÉPARTEMENT S'OCCUPE DE VOUS



  
D'INFOS



© Dagnès - L. Guette



« Le Département de la Haute-Savoie développe une politique volontariste en proposant une offre d'accompagnement social spécifique afin de soutenir les Hauts-Savoyards les plus fragiles pour accéder à un logement ou être maintenus dans celui-ci. »

**Martial Saddier**  
*Président du Conseil Départemental  
de la Haute-Savoie*



## ACCOMPAGNER POUR SE LOGER UN DISPOSITIF NOVATEUR

### L'APSL, QU'EST CE QUE C'EST ? —

Le dispositif « **Accompagner pour se loger** » (APSL) propose depuis janvier 2021 une offre d'accompagnement social spécifique permettant d'être soutenu sur le plan budgétaire dans un objectif d'**accès et de maintien dans le logement**.

Cette **mesure unique** s'articule autour d'accompagnements réglementés (ASLL et MASP) assortis de types d'accompagnement revisités ou créés dans le cadre de ce nouveau dispositif (AEB - AP2A).

Il permet d'agir directement sur l'enjeu de la **prévention des expulsions** grâce à un travail de proximité notamment avec les bailleurs sociaux.

### L'APSL S'ADRESSE À QUI ? —

Tout public ayant des difficultés pour gérer son budget avec un impact ou non sur les questions de logement peut bénéficier de cet accompagnement : propriétaires, locataires, du parc privé ou social, sans aucune conditions de ressources.

En 2021, 604 ménages ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif « Accompagner pour se loger ». 35 % d'entre eux étaient salariés et 33 % bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). 74 % étaient locataires dans le parc social.

# LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF « ACCOMPAGNER POUR SE LOGER »

- 1 Œuvrer dans le sens d'un renforcement de l'approche globale des situations**  
L'opérateur prend en compte l'ensemble des problématiques du ménage. Il devient son **interlocuteur privilégié** et développe un accompagnement centré sur ses besoins.
- 2 Personnaliser l'accompagnement**  
**Chaque accompagnement fait l'objet d'un contrat** qui engage famille et opérateur sur un plan d'aide et des modalités d'intervention.
- 3 Éviter les ruptures de parcours d'accompagnement**  
Un **opérateur unique** assure l'ensemble des mesures déclinées dans le dispositif.
- 4 Veiller à sécuriser le parcours résidentiel**  
Quel que soit l'accompagnement diligenté, l'opérateur s'attache à **sécuriser le maintien dans le logement** et développe une coopération renforcée avec les bailleurs notamment sociaux.
- 5 Renforcer les articulations entre les acteurs et les dispositifs**  
Les **commissions partenariales d'attribution et de coordination** mensuelles, réalisées sur les Directions territoriales du département, mettent en synergie les outils d'accompagnement, les dispositifs liés au logement et l'ensemble des ressources de chaque territoire.
- 6 S'assurer d'une réponse départementale harmonisée et cohérente**  
Les **comités techniques départementaux** définissent notamment outils et indicateurs de suivis.

# UNE RÉPONSE DÉPARTEMENTALE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

## GENEVOIS

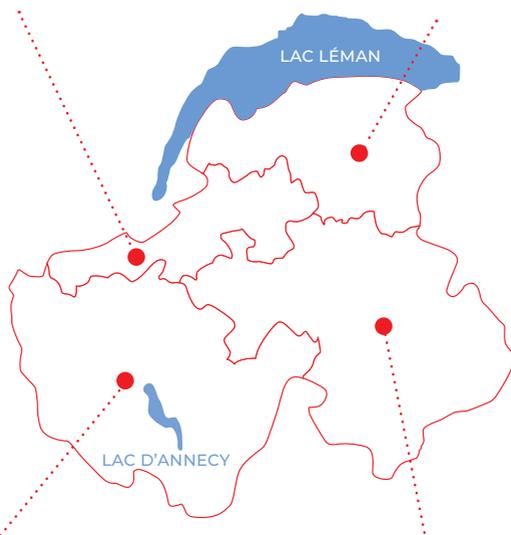
### APIL 74

211 Avenue Jean Morin  
74800 La Roche-sur-Foron  
04 50 25 87 35

## CHABLAIS

### Association La Passerelle

16, boulevard du Canal  
74200 Thonon-les-Bains  
04 50 70 00 08



## BASSIN ANNÉCIEN

### GAIA - Service logement

6 rue du Forum  
74000 Annecy  
04 50 67 11 60

## VALLÉE DE L'ARVE

### APIL 74

211, avenue Jean Morin  
74800 La Roche-sur-Foron  
04 50 25 87 35

haute  
savoie  
le Département



### Direction Inclusion Emploi Habitat

1, avenue d'Albigny  
CS 32444  
74041 Annecy Cedex  
04 50 33 22 39



hautsavoie.fr